

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 12 JUIL. 2023

**OBJET :**

Sollicitation du fonds de concours intercommunal « transitions » : Travaux de modernisation du parc d'éclairage public en 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Votants : 22

N° 2023.07.08

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 04 juillet 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Elisabeth LUQUES est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Dan VILLIOT, Thierry SANCHEZ, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Nathalie MANTONNIER (pouvoir à L. MANTONNIER), Sébastien AMBLARD (pouvoir à J.F. FAURE), Emmanuel DELPONT (pouvoir à F. DAMBRINE)

**ABSENTS :** Anne-Lise VIALON, Duilio NOVARO, Sébastien CHEYNEL, Fabien PLANET, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Monsieur Georges CASANOVA, Conseiller délégué aux Economies d'énergie informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de modernisation de l'éclairage public, la commune souhaite solliciter le Fond de Concours Transition de la CCVD à hauteur de 7 602,78 €.

**Descriptif sommaire du projet :**

Les travaux consistent d'une part en la mise en place d'horloges astronomiques dans les armoires de commande, permettant une meilleure régulation des durées d'éclairage, et la possibilité de programmer une coupure nocturne. D'autre part, la mise en place de luminaires équipés de lampes LED permettra un meilleur éclairage (uniforme, orienté vers le sol, et d'un flux lumineux nécessaire et suffisant), tout en diminuant les consommations d'électricité. Enfin, d'une manière générale, la rénovation du parc d'éclairage public permettra de diminuer les coûts d'entretien curatif.

Une première campagne de travaux a eu lieu en 2022. Pour l'année 2023, une tranche est programmée. Le montant de l'enveloppe budgétaire allouée est de 77 602,48 € HT, soit 93 122,97 € TTC.

**Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant**

- Date de démarrage envisagée : septembre 2023
- Durée prévue des travaux : décembre 2023

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a mis en place un fonds de concours destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres participant à leur engagement dans les « transitions », qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou numériques mais ne relevant

pas d'une compétence communautaire. Chaque commune portant un projet peut ainsi mobiliser ce fonds pour un montant global maximum de 34 482 €, mobilisable sur plusieurs projets au besoin.

Le projet de modernisation de l'éclairage public participe à ces transitions, ne relève pas de compétences exercées par la CCVD et ne porte pas atteinte à l'environnement. C'est pourquoi, la commune de Livron-sur-Drôme sollicite la mobilisation du Fonds de concours « Transition » à hauteur de 7 602,78 €.

Le plan de financement est le suivant :

OPERATION	DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT	Montant HT	Financier	Montant	Taux % sur montant HT
Travaux de modernisation de l'éclairage public		77 602,48	Fond de Transition CCVD	7 602,78 €	10%
			Etat - dispositif "fonds vert"	23 280.74 €	30%
			Autofinancement	46 718.96€	60%
<b>Total des dépenses</b>	<b>77 602,48</b>		<b>Total des recettes</b>	<b>77 602,48 €</b>	<b>100%</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :**

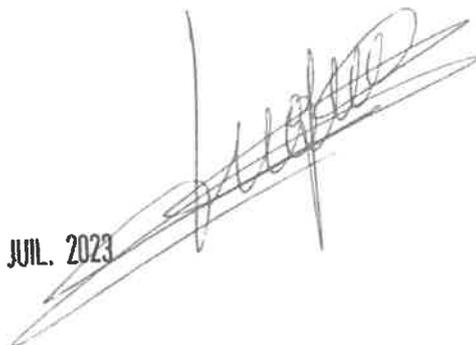
- **SOLLICITE** la mobilisation du Fond de concours « Transitions » pour un montant de 7 602,78 € auprès de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) ;
- **DIT** que ce projet est inscrit au BP 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 12 JUL. 2023